

**Compte rendu sur les affaires soumises à délibération
lors de la séance du conseil municipal
qui a eu lieu le 31 octobre 2021 à 11 heures
à la Salle Michel BON (salle des fêtes) rue des Capucins**

L'an deux mille vingt-et-un, le 31 octobre à 11 h 00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Michel BON sis salle des fêtes, rue des Capucins, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2021

Etaient présents :

Jean-Luc Rivière, Anne-Marie Monthus, Cédric Vigneux, Sandy Saviola, Anne-Sophie Lefevre, Pascal Lablanche, Danielle Bonnemaïson, Alexandre Soulier, Annie Hurlé, Monique Morere, Annie Rey, Philippe Makielak, Jean-Charles Munier, Florence Duc, Jérôme Pottier, Nicolas Occhionigro, Anne-Laure Clavere, Joffrey Delmon, Benjamin Clergue, Yvette Ferré, Pierre Lanfranchi, Marie-Anne Drief, Ahmed Hamadi.

Absents ayant donné procuration : Jean-Luc Rey à Cédric Vigneux, Audrey Demay à Alexandre Soulier, Raymond Defis à Ahmed Hamadi et Jean-François Combes à Marie-Anne Drief.

1 - Election du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose Monsieur Cédric Vigneux

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

2 - Séances du Conseil Municipal à la Salle Michel Bon

Suite à la réponse de la Sous-Préfecture en date du 08 Octobre 2021, concernant la tenue des Conseils Municipaux, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'acter la tenue des séances du Conseil Municipal à la salle Michel BON - Rue des Capucins jusqu'à nouvel ordre.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

3 - Règlement Intérieur

Monsieur le Maire indique que le règlement intérieur doit être adopté dans les six mois suivants l'installation des conseillers municipaux. Cet acte vise à établir les règles de fonctionnement de l'Assemblée délibérante.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'approuver le règlement intérieur ci-annexé.

POUR	21	CONTRE	-	ABSTENTION	6 (Ferré-Lanfranchi-Drief-Defis, Hamadi et Combes)
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	---

4 - Fixation du nombre d'administrateur(trice)s du conseil d'administration du Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)

Vu l'article R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du CCAS.

Monsieur le Maire propose de fixer à 12 le nombre d'administrateur(trice)s du CCAS, répartis comme suit :

- Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
- 6 membres élus au sein du Conseil Municipal ; désignés à la proportionnelle.
- 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
------	----	--------	---	------------	---

5- Désignation des membres du CCAS

Vu les articles L. 123-4 à L.123-9 et R. 123-7 à R. 123-15 du Code de l'action sociale et des familles.

Considérant qu'il y a lieu à présent de procéder à l'élection de 6 membres du Conseil municipal appelés à siéger au Centre communal d'action sociale ;

Ainsi, le nombre d'administrateur(trice)s du CCAS sera réparti comme suit :

Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ; 6 membres élus au sein du Conseil Municipal et 6 membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Considérant que l'élection des membres élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit avoir lieu à bulletin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Il convient de définir la répartition :

Quotient électoral : $27/6 = 4.5$

Liste 1: Mieux vivre à Cazères : $21/ 4.5 = 4.67$, soit 5 sièges ;

Liste 2 : CAZERES, VILLE d'AVENIR : $6/4.5 = 1.33$ soit 1 siège.

Membres titulaires

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : /

Nombre de suffrages exprimés : 27

Proclame les résultats suivants :

LISTES	MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
« MIEUX VIVRE A CAZERES »	Anne-Marie Monthus Danielle Bonnemaïson Sandy Sarriola Anne-Sophie Lefevre Cédric Vigneux
« CAZERES, VILLE D'AVENIR »	Yvette Ferré

6- Désignation des membres du Comité Ethique (Vidéo-protection)

Suite aux élections de septembre 2021, il y a lieu de renouveler les membres du Comité Ethique « Tranquillité publique et prévention ».

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce Comité est constitué de sept membres plus le Maire, Président de droit, ainsi répartis :

- Le Maire, Président de droit ;
- Trois élus de la majorité et 3 suppléants ;
- Un élu de l'opposition et 1 suppléant ;
- Trois personnes qualifiées titulaires et 3 suppléants.

A titre de conseil, le Chef de la Police municipale ou son représentant assistera à ce Comité.

Monsieur le Maire propose de nommer :

Membres titulaires : Alexandre Soulier, Annie Hurlé, Philippe Makielak et Pierre Lanfranchi

Membres suppléants : Pascal Lablanche, Annie Rey, Monique Morere et Marie-Anne Drief

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
------	----	--------	---	------------	---

7- Désignation des membres de la Commission de Règlement Amiable (Commerce)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner les 5 membres de la Commission de règlement amiable, à savoir 4 de la majorité et 1 hors majorité. Il est rappelé que Monsieur le Maire est membre de droit de la Commission de règlement amiable.

Après l'appel des candidat(e)s, il est procédé au vote.

Sont élus Danielle Bonnemaison, Jean-luc Rey, Anne-Laure Clavere, Jérôme Pottier et Pierre Lanfranchi ;

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
------	----	--------	---	------------	---

8 Commission des Impôts

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite au renouvellement des Conseillers Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Fiscaux demande au Conseil Municipal de lui proposer une liste de 16 titulaires et 16 suppléants parmi lesquels il désignera 8 membres titulaires et 8 membres suppléants destinés à former la commission communale des impôts directs.

Présidée par le Maire, ces membres sont désignés suite au renouvellement du mandat par le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables dressée par le Conseil Municipal.

Elle est composée de 8 membres titulaires et 8 membres suppléants, d'un titulaire et d'un suppléant qui ne réside pas sur la commune. Le Conseil Municipal doit présenter 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

Les commissaires doivent :

- être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne
- avoir au moins 25 ans
- jouir de leurs droits civils
- être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune
- être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission
- l'un des commissaires doit être domicilié hors de la commune.

Monsieur le Maire demande à l'opposition de présenter leurs membres (2 titulaires et 2 suppléants)

Il est procédé à l'élection des membres qui sera retranscrit dans un tableau annexé à la présente délibération.

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

9 - Création nombres de membres élus du Comité Social Technique (Personnel)

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

La délibération du nombre de membres du CTP s'effectue sur la base d'une délibération arrêtant le nombre de représentants titulaires du personnel. Ce nombre ne peut être modifié avant l'expiration du mandat.

Si l'effectif de la collectivité est supérieur ou égal à 50 et inférieur à 350, le nombre de représentants titulaires peut se situer entre 3 et 5.

Considérant que le nombre de représentants du personnel est fixé à 5, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 5 le nombre de représentants d'élus.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
-------------	-----------	---------------	----------	-------------------	----------

10 - Election des représentants d'élus au sein du Comité Social Technique

Il est décidé de procéder à l'élection de quatre membres titulaires et de quatre membres suppléants auprès du Comité Social Technique, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Monsieur le Maire étant membre de droit.

Quotient électoral : $27/4 = 6.75$

Liste 1 : Mieux vivre à CAZERES : $21/6.75 = 3.11$, soit 3 sièges titulaire et 3 sièges suppléants ;

Liste 2 : CAZERES, VILLE D'AVENIR : $6/6.75 = 0.89$, soit 1 siège titulaire et 1 siège suppléant

Membres titulaires

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : /

Nombre de suffrages exprimés : 27

Sièges à pourvoir' • 4

Proclame élus les membres suivants

LISTES	MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
MIEUX VIVRE A CAZERES	Monique Morere Philippe Makielak Alexandre Soulier	Jérôme Pottier Jean-Charles Munier Nicolas Occhionigro
CAZERES, VILLE D'AVENIR	Ahmed Hamadi	Marie-Anne Drief
POUR 27	CONTRE -	ABSTENTION -

11- Désignation des membres auprès du Syndicat des Eaux des Côteaux du Touch (SIECT)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles R2221-4 et R2221-5 et R2221-6.

Vu le décret n°2001-184 du 23.02.2001 relatif aux régies chargées de l'exploitation d'un service public et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur proposition du Maire,

Et après en avoir délibéré, les membres auprès du SIECT, sont les suivants :

Conseiller municipal représentant la Commune : Joffrey Delmon

Conseiller municipal suppléant : Jean-Luc Rivière

POUR 27 CONTRE - ABSTENTION -

12 - Modification de désignation des membres extra-conseil concernant le conseil d'administration de la régie municipale d'électricité (RME)

Vu la délibération en date du 06.10.2021 concernant la désignation des membres du Conseil d'Administration de la RME

Considérant la démission de deux membres extra-conseil, à savoir Madame DUFFAUT et Monsieur LAGAPPE,

Monsieur le Maire propose de remplacer Madame Isabelle DUFFAUT et Monsieur Gilles LAGAPPE par Messieurs Marc Galy et Eric Montoulieu.

POUR 27 CONTRE - ABSTENTION -

13- Modification de désignation d'un membre extra-conseil concernant le Conseil d'Administration de la Régie Intercommunal d'Assainissement (RIA) Cazères/Couladère

Vu la délibération en date du 06.10.2021 concernant la désignation des membres du Conseil d'Administration de la RIA,

Considérant la démission d'un membre extra-conseil, à savoir Madame LAURENT

Monsieur le Maire propose de remplacer Madame Corinne LAURENT par Monsieur Christian Sensèbe, maire de Palaminy.

POUR 27 CONTRE - ABSTENTION -

14 - Intervenants sur le temps scolaire

Monsieur le Maire expose que depuis plusieurs années la commune prend financièrement en charge des heures d'activités pendant le temps scolaire au profit des élèves des écoles de CAZERES, dans le cadre du projet pédagogique.

Une convention de partenariat sera conclue avec chaque intervenant, société ou association dans la limite des crédits budgétaires.

Monsieur le Maire propose :

- De continuer d'adopter le principe de prise en charge d'intervenants extérieurs à la réalisation du projet pédagogique ;
- de l'autoriser à signer les conventions et tout acte afférent à ce dossier.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
------	----	--------	---	------------	---

15 - Subvention RASED

Monsieur le Maire fait part de la demande de subvention présentée par la psychologue scolaire, responsable du RASED, secteur de CAZERES, et intervenant dans cette structure éducative avec un autre membre pour les enfants en difficulté scolaire (Maître G).

L'équipe intervient dans les écoles primaires et maternelles de la commune.

L'équipe du RASED sollicite pour 2021 le renouvellement du crédit de fonctionnement annuel à hauteur de 2000 €.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Du rôle social et éducatif indéniable et indispensable du RASED,
- De la nécessité de mettre à disposition du RASED les moyens financiers et techniques nécessaires à leur activité (manuels spécialisés).

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne sera sollicité pour une subvention permettant de financer le fonctionnement annuel du RASED dont les besoins budgétaires nécessitent une subvention de 2 000 €.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal et l'autorisation de signer tout acte afférent à ce dossier.

POUR	27	CONTRE	-	ABSTENTION	-
------	----	--------	---	------------	---

16 - Boutique Maison Garonne

La présente convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles Madame TATGER, Librairie « Des Livres et Délices » donne mandat à la commune de Cazères/Garonne, d'effectuer, en son nom et pour son compte, la vente de produits suivants :

Livres - Boutique Maison Garonne

<i>Référence</i>	<i>Désignation</i>	<i>Prix unit. TTC</i>
9791091148436	<i>Des bateaux des radeaux et des hommes</i>	20,00 €
9791035808013	<i>40 activités zéro déchet pour bricoleurs</i>	12,90 €
9782070638289	<i>La rivière</i>	9,00 €
9782889533015	<i>45 plantes sauvages à récolter et déguster</i>	9,90 €
9782035984173	<i>Faites entrer la biodiversité dans votre jardin</i>	5,95 €
9782862666501	<i>La Garonne</i>	39,00 €
9782408018740	<i>La biodiversité</i>	8,90 €
3133092791239	<i>Memo des arbres</i>	12,90 €
9782092789834	<i>Miniguide tout terrain - insectes</i>	6,95 €
9781838661847	<i>Bon boulot, les bateaux !</i>	10,95 €
9782378640446	<i>Rives Garonne</i>	15,00 €
9782810705931	<i>Garonne et Canal du midi. Le système de navigation</i>	25,00 €
9782815314817	<i>Défis biodiversité</i>	11,50 €
9782711425785	<i>50 activités à faire avec les végétaux</i>	14,90 €
9782711425846	<i>10 étapes pour dessiner la nature</i>	12,90 €
9782324029028	<i>L'abeille et autres petits insectes</i>	5,95 €
9782324029035	<i>Le chêne et autres grands arbres</i>	5,95 €

En échange, la Commune percevra une commission qui sera établie sur la base de 15% précomptée sur le produit des ventes HT en fonction des états récapitulatifs établis selon la convention annexée ci-annexée.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal et l'autorisation de signer la convention ci-annexée.

POUR 21 CONTRE - ABSTENTION 6 (Ferré, Lanfranchi, Drief, Defis, Hamadi et Combes)

17 - Questions diverses

Point sur les affaires communales en cours et départ de Madame RIEU, Directrice Générale des Services

Communication de la décision du Tribunal Administratif concernant le PLU : une zone AUX et 7 zones U3a (jugement distribué)

Séance levée à 11 h 49